

DONNER UN REIN DE SON VIVANT A UN MEMBRE DE SA FAMILLE OU UN AMI PROCHE, C'EST POSSIBLE

Campagne nationale d'information « Un Don en Moi »
par l'Agence de la biomédecine
du 13 au 31 octobre 2014

La journée Européenne du don d'organes le 11 octobre 2014 est l'occasion pour l'Agence de la biomédecine de renouveler sa campagne d'information pédagogique intitulée « Un don en moi », autour des bénéfices de la greffe de rein à partir de donneur vivant et ses excellents résultats pour les **73 000 personnes souffrant d'insuffisance rénale terminale en France***. Depuis 2011, la loi de bioéthique a élargi le cercle des donneurs potentiels : il est ainsi désormais possible de donner un rein de son vivant à un membre de sa famille mais aussi à un ami proche. **En 2013, 14 336 patients étaient en attente d'une greffe de rein et seuls 3 074 patients (dont 401 à partir de donneur vivant) ont pu être greffés la même année.**



Une thérapeutique de qualité encore peu connue et insuffisamment pratiquée

Le traitement de l'insuffisance rénale terminale repose sur la dialyse et la greffe de rein (à partir d'un don post mortem ou d'un donneur vivant). La dialyse est un traitement lourd avec un impact important sur le quotidien et la qualité de vie. L'un des objectifs du plan greffe 2012-2016 est de développer en parallèle la greffe rénale à partir de donneur vivant et la greffe à partir de donneur décédé. **La greffe est le meilleur traitement de l'insuffisance rénale chronique terminale, et, lorsqu'elle est possible à partir d'un donneur vivant, elle apporte des bénéfices spécifiques notamment pour ce qui est de la durée de vie du greffon.**

En plus d'allonger l'espérance de vie et d'en améliorer la qualité, la transplantation rénale est moins coûteuse que la dialyse.

La prise en charge d'un patient dialysé coûte environ 80 000 euros par an. Pour un patient greffé, le coût est le même la première année, avant de baisser à environ 20 000 euros les années suivantes. Sur 15 ans, qui est la durée de vie moyenne d'un greffon rénal, une greffe coûte environ 360 000 euros alors que le coût de la dialyse est estimé à 1 200 000 euros. La greffe rénale représente donc une économie importante pour la collectivité.**

L'activité progresse puisque les greffes de rein à partir de donneurs vivant représentaient 13% du total des greffes rénales en 2013, contre 8% en 2008, mais elle demeure insuffisamment pratiquée car trop peu proposée par certaines équipes médicales et parfois ignorée des patients ou de leurs proches. L'information sur cette éventualité doit être connue de l'entourage, du corps médical, et in fine, du grand public. Comme l'indiquait la Haute Autorité de Santé en juin 2012 : « une information précoce et complète des patients ainsi que de leur entourage est un préalable indispensable au développement de la greffe à partir de donneur vivant. Or l'accès à cette information semblait insuffisant en France ».

Dispositif de
communication de la
campagne page suivante

* Chiffre correspondant au nombre de personnes traitées en France pour insuffisance rénale chronique terminale (sous dialyse ou en attente d'une greffe). Source : Rapport annuel 2012 du Réseau Epidémiologique et Information en Néphrologie (REIN) de l'Agence de la biomédecine

** Etude publiée par la CNAM, 'Coût de la prise en charge de l'IRCT en France en 2007 et impact potentiel d'une augmentation du recours à la dialyse péritonéale et à la greffe', P-O Blotière, P Tuppin, A Weill, P Ricordeau, H Allemand, N&T 2010

« Un don en moi » : une campagne pour les patients, l'entourage, les néphrologues, et les centres de dialyse

Le dispositif d'information grand public s'articule quant à lui de la manière suivante :

- Une campagne radio du 13 octobre au 26 octobre composée de 4 chroniques pédagogiques de 40 secondes, sur les bénéfices de la greffe de rein à partir de donneur vivant, qui sont les donateurs potentiels et 3 témoignages de donateurs et receveurs.
- Une diffusion audio et vidéo dans le cadre du programme d'information "Place à la santé" du 20 octobre au 31 octobre, sur une centaine de médias locaux radios et TV. Une dizaine de chroniques grand public sont prévues.
- Les relais web de la campagne :
 - www.dondorganes.fr – des informations pédagogiques et des témoignages
 - Facebook « Don d'organes, je le dis »

Un dispositif spécifique est mis en place à destination des professionnels de santé, en collaboration avec les associations de patients et les professionnels de santé :

- Organisation de réunions d'information en régions à partir d'octobre 2014 et courant 2015 au cours desquelles l'Agence de la biomédecine ira à la rencontre des professionnels de santé et des patients.
- Deux brochures mises à destination des professionnels de santé des services de néphrologie et des centres de dialyse : 'Les étapes du don de rein', 'Quels résultats pour le receveur ? Quels risques pour le donneur ?'.
- Trois brochures pédagogiques à destination des patients et de l'entourage diffusées par l'intermédiaire des services de néphrologie, des centres de dialyse et des associations : 'Vous souffrez d'insuffisance rénale chronique, donner un rein de son vivant peut concerner chacun', et 'Vous connaissez une personne qui souffre d'insuffisance rénale chronique, donner un rein de son vivant peut concerner chacun'.

Les brochures sont téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : www.dondorganes.fr/077-les-brochures



A propos de l'Agence de la biomédecine et de la greffe d'organes

L'Agence de la biomédecine est un établissement public national créé par la loi de bioéthique du 6 août 2004, relevant du ministère de la Santé. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions. L'Agence de la biomédecine est notamment chargée de promouvoir et de développer l'information sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules.

Suivre les actualités de l'Agence de la biomédecine sur Twitter : [@ag_biomedecine](https://twitter.com/ag_biomedecine)
www.agence-biomedecine.fr

Contacts presse :

Shadow Communication pour l'Agence de la biomédecine

Stéphanie Timon – 06 68 91 92 48 – stephanietimon@shadowcommunication.fr
Karima Doukkali – 07 77 36 64 10 – karimadoukkali@shadowcommunication.fr
Maryline Pilorge – 06 12 57 15 37 – marylinepilorge@shadowcommunication.fr